

# Pomax®

## Fongicide foliaire sur pommiers et poiriers contre les maladies de conservation



Pomax® est un fongicide polyvalent qui permet de lutter contre les maladies de conservation sur pommes et poires.

Pomax® combine les ingrédients actifs fludioxonil et pyriméthanil dans une formulation liquide.

- Le **fludioxonil** agit préventivement en inhibant la germination des spores.
- Le **pyriméthanil** agit d'un point de vue systémique et curatif, inhibant ainsi la croissance mycélienne.



Pomax®

**Fludioxonil**  
133 g/L



**Pyriméthanil**  
336 g/L



AMM n°2180662  
Pyriméthanil 336 g/L +  
fludioxonil 133 g/L - Suspension  
concentrée (SC)  
**Conditionnement**  
Bidon de 5 L  
Groupage 5 L x 4  
Palette de 800 L

**Pomax®** est un fongicide polyvalent qui permet de lutter contre les maladies de conservation sur pommes et poires. Pomax® combine les ingrédients actifs fludioxonil et pyriméthanil dans une formulation liquide.

- Le **fludioxonil** agit préventivement en inhibant la germination des spores.
- Le **pyriméthanil** agit d'un point de vue systémique et curatif, inhibant ainsi la croissance mycélienne..



**Fludioxonil**  
133 g/L



**Pyriméthanil**  
336 g/L

- Préventif
- Non systémique
- Empêche la germination des spores

- Protecteur et curatif
- Translaminaire
- Inhibe la croissance mycélienne

**Pomax®** est autorisé pour 2 applications dans les semaines précédant la récolte.

**Recommandations d'emploi**

Traiter en fonction des avertissements et selon les recommandations de votre distributeur et au plus tard lors de l'apparition des premiers symptômes.

Volume d'eau : 200 à 1000 L/ha.

Consulter l'étiquette du produit avant toute utilisation.

Fiche de données de sécurité disponible sur

[www.quickfds.com](http://www.quickfds.com)

**Composition**

Contient 336 g/L (29,98 % p/p) de pyriméthanil et 133 g/L (11,87% p/p) de fludioxonil sous forme de suspension concentrée (SC)

N° AMM : 2180662 (détenteur de l'AMM Globachem NV)

RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT

PROFESSIONNEL

Consulter le livret avant toute utilisation.

Agiter avant utilisation.

**Tableau des usages autorisés**

| Usage   | Cultures cibles recommandées                                | Cibles   | Dose maximale d'emploi | Nombre maximum d'applications                               | Stade d'application                     | Délai avant récolte (DAR) | Zone non traitée aquatique (ZNT) |
|---|---|--|------------------------|---|---|---------------------------|----------------------------------|
| Pommier*Trt<br>Part.Aer.*Gloeosporiose et autres maladies de conservation | Pommiers, poiriers, nashi, cognassiers, néfliers, pommettes | Pourriture grise ( <i>Botryotinia fuckeliana</i> ) | 1,6 L/ha               | 2/an et par culture pour contrôler l'ensemble des maladies. | à partir de 6 semaines avant la récolte | 3 jours                   | 5 m                              |
| Pommier*Trt<br>Part.Aer.*Maladies de conservation                         |   | Anthraxose ( <i>Phlyctema vagabunda</i> )          |                        | Intervalle minimum entre les applications : 7 jours         |   |                           |                                  |

REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT..

**Délai de rentrée** : 6 heures

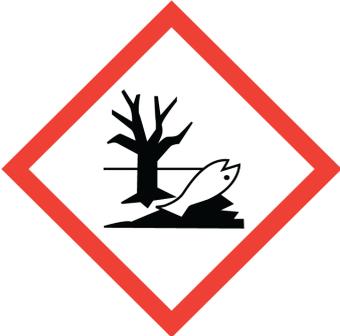
**ZNT** 5 mètres

**DAR** : 3 jours

EPI : se référer à l'étiquette

Mélanges : se reporter à la législation en vigueur.

**POMAX®** - AMM n°2180662  
 Pyriméthanil 336 g/L + fludioxonil 133 g/L - Suspension concentrée (SC) – UFI S910-Q0W2-H003-RPK1



**H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**

**CONSEILS DE PRUDENCE**

P280 Porter des gants et des vêtements de protection.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée conformément à la réglementation nationale.

ATTENTION

EUH208 Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)one. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Délai de rentrée : 6 heures.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m en bordure des points d'eau.

CIP 18049 - 05/2023